

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2016

RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE - (N° 3399)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 703

présenté par
Mme Coutelle

AVANT L'ARTICLE 17

Au début de l'intitulé du chapitre II, insérer les mots :

« Formation au numérique et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination afin de modifier l'intitulé du chapitre 2 du Titre 1 du présent projet de loi, en remplaçant « Économie du savoir » par « Formation au numérique et économie du savoir »

Le rapport d'information n° 3348 de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes sur le présent projet de loi consacre plusieurs de ses recommandations à l'importance de revoir en profondeur l'orientation à l'ère du numérique dans l'enseignement, et à promouvoir le développement dans les établissements d'une culture et d'un usage du numérique qui accompagnent la mise à disposition des équipements informatiques.

Par conséquent, il est important qu'un chapitre du présent projet de loi intègre la question de la formation au numérique.